

CONSEIL DE LÉGISLATION

L'ÉVOLUTION PLUTÔT QUE LA RÉVOLUTION

LA CONTINUITÉ DU ROTARY – SUSCITER L'INTÉRÊT DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION

Tous les trois ans, le Parlement du Rotary, ou « Council on Legislation » se réunit pour mettre à jour le Manuel de Procédure et les Statuts du Rotary et des clubs. Cette année, plus de 530 délégués des Districts se sont réunis à Chicago et ont voté sur plus de 117 demandes. Pour s'assurer que les décisions étaient bien fondées, le plan stratégique a été appliqué dès le début.

Le nombre de membres du Rotary stagne à 1,2 million depuis près de 20 ans, malgré l'augmentation de la population mondiale : certes en 2017/18, le Rotary a enregistré un nombre élevé de nouveaux membres, mais malheureusement aussi de démissions. Sur la base d'une analyse, une nouvelle vision qui se concentre sur les

améliorations durables à l'échelle mondiale, locale et nationale a été formulée avec la Fondation. Les quatre objectifs stratégiques postulent le renforcement de notre impact, l'élargissement de notre portée, la participation plus étroite de toutes les parties prenantes et l'augmentation de notre capacité d'adaptation aux conditions-cadres.

En fin de compte, la mission du Rotary était et est toujours d'être une force pour que la prochaine génération s'intéresse à nos valeurs et s'engage pour elles.

SIMPLIFICATION ET FLEXIBILITÉ – AVEC MODÉRATION

L'innovation la plus importante pour les Clubs est probablement le remplacement du système des classifications par une demande générale de diversité des membres

du Club en ce qui concerne les professions et les occupations. L'obligation d'assiduité est maintenue, seule la compensation des absences est plus souple : elle peut désormais s'effectuer en l'espace d'une année. La suppression de l'obligation d'abonnement à la Revue a été plus nettement rejetée qu'au CoL 2016.

PRÉCISIONS : POUR LES PROCÉDURES OUI – MATÉRIELLES : NON

Un certain nombre de demandes de clarification des procédures électorales et administratives ont été adoptées : il est maintenant clair dans l'élection du Président Mondial qu'un remplaçant peut être élu par le Board si nécessaire. On s'est séparé des « règles non écrites » lors de l'élection des présidents du RI.

Les nominations des gouverneurs sont si



prestigieuses dans certains endroits que des précautions doivent être prises pour éviter toute manipulation. A l'avenir, il ne sera plus possible de recruter des membres temporaires ou de fonder des clubs dans le but d'obtenir des votes. Au niveau du club, la présidence est maintenant limitée à une seule réélection. En ce qui concerne les finances, les règles habituelles en matière de budget et de comptabilité s'appliqueront tant au niveau du district qu'à celui du club. Diverses échéances en matière de finances, mais aussi de procédures de vote et d'élection, ont été fixées.

Des ajouts importants aux domaines d'action et aux buts ont été rejetés. Cela laisse plus de flexibilité dans les différentes activités. Toutefois, il n'y aura toujours pas de définition d'objectif pour les actions « New Generation » ni de spécification concernant les critères écologiques dans la définition de la durabilité. Les cinq valeurs fondamentales que sont l'amitié, la diversité, l'intégrité, le leadership et le service n'ont pas non plus trouvé un ancrage formel dans les fondements juridiques.

ORGANISATION DU ROTARY : UN PEU PLUS DE FLEXIBILITÉ ET DE TRANSPARENCE, UN PEU MOINS D'AVANCÉE AU RALENTI

La proposition d'organiser le CoL tous les deux ans avec la moitié des districts a été clairement rejetée. L'inconvénient d'un manque de continuité dû à l'alternance des délégués l'a nettement emporté sur l'avantage d'un peu plus de flexibilité. Toutefois, le nombre de sessions devrait être augmenté par le recours au vote électronique, comme la possibilité de prendre des décisions sur des motions urgentes du Board par Internet. Au sein du CoL, le vote électronique préalable des participants contribuera à rationaliser l'ordre du jour. Le Board appelle à une plus grande trans-

parence et, à l'avenir, les directeurs devront fournir des informations régulières sur leurs activités.

FINANCES : AUGMENTATION MODESTE OUI – CAMPAGNES DE RABAIS NON

Au cours des trois dernières années, les contributions au Rotary ont considérablement augmenté et atteignent aujourd'hui 68 USD. Pour les trois prochaines années, une limitation à une compensation d'inflation de 1 USD par personne a été approuvée de sorte que la contribution sera de 71 USD en 2021.

Le CoL n'a pas accepté les innombrables propositions de rabais – pour les personnes âgées, les jeunes, les couples rotariens, etc.

PERSPECTIVES D'AVENIR : STATUT JURIDIQUE DU ROTARY, DU ROTARACT ET SIMPLIFICATION DU CADRE JURIDIQUE

Deux décisions révolutionnaires ont été prises pour la future organisation du Rotary : le statut du Rotaract et la situation fiscale du Rotary International.

Le Rotaract est passé du statut de programme à celui de partie intégrante RI. Cela ne transforme pas les Rotaractiens en Rotariens, mais élimine des obstacles administratifs. Les Rotaractiens seront également davantage impliqués dans les décisions du RI. L'augmentation du nombre de délégations dans les commissions de trois à six personnes y contribuera aussi.

Le Board est habilité à initier un processus de reconnaissance du statut d'organisme de bienfaisance du RI en vertu de la législation fiscale américaine. En cas de succès, cela se traduirait par des économies annuelles de 700 000 \$US et l'équivalence avec le statut juridique de la Fondation. La proposition a été appuyée par

tous les membres du Board et les Trustees, le président de la Fondation étant le seul à s'y opposer, puis à être remplacée par la Trustee Brenda Cressey.

Ces deux décisions permettent au RI d'être plus efficace et plus rationnel.

A l'avenir, les tâches seront facilitées grâce au dépoussiérage rédactionnel de la base juridique. L'objectif est d'alléger le Manuel de Procédure ainsi que les Statuts des doublons et de mieux les structurer. Dans les deux cas, il en résultera une plus grande clarté et une réduction de 30 % du volume.

COL – OU LA DÉMOCRATIE VIVANTE ? PERSPECTIVES 2022

Une fois de plus, il a été refusé que les Districts soient pondérés en fonction du nombre de membres lors des votes. A l'avenir, les Rotariens des 38 districts de moins de 1100 membres continueront à peser 4 à 6 fois plus que ceux des grands districts de 4000 à plus de 6000 membres, mais il est regrettable que l'Europe dont le nombre de membres n'est que de 10% inférieur à celui des États-Unis, ne fasse qu'un usage limité de ses droits de participation : seules 15 demandes sur 117 ont été présentées par l'« Ancien Monde » dont 4 ont été acceptées. Le Japon, qui compte trois fois moins de membres, a présenté 25 motions, dont 6 ont été acceptées. Soit dit en passant, le Board a ouvert la voie avec 27 motions et un taux de réussite de 50%. L'impression que les États-Unis, le Japon et l'Inde dominant est tout à fait vraie. Si nous voulons changer cela, nous devons nous dégourdir et faire preuve de plus d'initiative avec des idées claires.

Il y aurait suffisamment de sujets : les objectifs dans les domaines « New Generation », de l'environnement et de la durabilité, le statut des valeurs fondamentales, une composition géographiquement équilibrée du Board, une interdiction explicite de la discrimination dans les nouvelles admissions pour cause d'âge ou de handicap ne sont que quelques-uns des thèmes figurant sur la liste des propositions pour 2022.

Texte : PDG Urs Klemm (D 1980), PDG Pierre Graden (D 1990) et PDG Paul Moeller (D 2000) | Photos : zvg

